

Chargeant Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, de l'intérim de Monsieur **Séidou MAMA SIKA**, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pour compter du 05 au 06 Septembre 2005.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** La Proclamation le 3 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** Le Décret n°2005-052 du 4 février 2005 portant Composition du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 5 au 6 Septembre 2005, Monsieur **Pierre OSHO**, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale, est chargé de l'intérim du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation pendant l'absence de Monsieur **Séidou MAMA SIKA** en mission à Abuja au Nigéria.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 07..septembre..... 2005

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU.-

Ampliations :

PR 6 AN 4 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH-MISD 4 SGG 4 AUTRES MINISTRES 21
DEPARTEMENTS 6 JORB 1